

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 17 décembre 2018, a adopté les règlements suivants :

- 18-071** **Règlement autorisant un emprunt de 286 400 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts**
- 18-072** **Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels**
- 18-073** **Règlement autorisant un emprunt de 20 089 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme Accès Jardins**

Ces règlements ont été approuvés par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 janvier 2019. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 1^{er} février 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat